

NESTADIO TECH FUND ISF 2012

Un Fonds Commun de Placement pour l'innovation

NOUVELLE DENOMINATION : NESTADIO TECH FUND 2012

AVENANT AU REGLEMENT

FONDS COMMUN DE PLACEMENT POUR L'INNOVATION

Articles L. 214-30 et suivants du Code monétaire et financier

Un fonds commun de Placement pour l'Innovation (ci-après désigné le "**Fonds**") régi par les articles L. 214-30 et suivants du Code monétaire et financier a été constitué à l'initiative de :

La Société de Gestion des Fonds d'Investissement de Bretagne, société par actions simplifiée au capital de 200.000 euros, dont le siège social est à Nestadio, 56680 Plouhinec, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lorient sous le n°478 704 257, agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP 04 000056, exerçant les fonctions de société de gestion (ci-après désignée la "**Société de Gestion**") ;

La souscription de parts d'un FCPI emporte acceptation du règlement et du présent avenant

Ce Fonds a été agréé par l'Autorité des marchés financiers en date du 27/04/2012 sous le numéro FCI-20120019.

Il est procédé par le présent avenant, à l'initiative de la Société de Gestion, à la modification de la dénomination du Fonds.

Le présent avenant est établi conformément aux dispositions des articles 411-15 et 412-31 du règlement de l'AMF et en conformité avec l'instruction AMF N°2011-22.

L'ensemble des autres dispositions du règlement restent inchangées à l'exclusion de la dénomination dans les conditions suivantes :

Ancienne dénomination :

NESTADIO TECH FUND ISF 2012

Nouvelle dénomination :

NESTADIO TECH FUND 2012